



ARRIVÉE

05 FEV. 2024

BUREAU DU COURRIER
PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

Débat d'Orientations Budgétaires

Année 2024



Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires du Pays Vesoul-Val de Saône et d'informer sur sa situation économique et financière, afin d'éclairer les choix des élus.

Le DOB est inscrit dans La Loi ATR du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, sous le titre II « de la démocratie locale », chapitre 1^{er} « de l'information des habitants sur les affaires locales » et mis en application par les articles L.2312, L.3312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Loi NOTRe du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a apporté des modifications par son article 107 « Amélioration de la transparence financière », notamment :

- ↪ le DOB des EPCI doit être obligatoirement transmis aux membres qui le constituent,
- ↪ le DOB doit faire l'objet d'une publication,
- ↪ le rapport comporte la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et avantage en nature et du temps de travail.



Le débat est l'occasion de rappeler les **engagements pris par le Pays** et de poser le **cadre des missions à venir**.

Les orientations budgétaires présentées ci-après mettent en évidence les priorités et les moyens à définir pour 2024, à partir du travail réalisé au cours des 12 derniers mois.

1.- Les finances du Pays**◆ L'évolution budgétaire**

Section de fonctionnement – Dépenses par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	DOB 2024
011	Charges à caractère général	123 038.89	297 110.00	142 122.70	286 220.00
012	Charges de personnel	394 217.85	460 000.00	408 818.94	493 000.00
014	Atténuation de produits		1 000.00		1 000.00
65	Autres charges de gestion courante	27 837.04	39 100.00	37 001.96	31 195.00
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles	119 496.96	100 400.00	4 432.00	25 000.00
022	Dépenses imprévues		3 965.00		1 000.00
023	Virement à la section d'investissement		1 000.00		1 000.00
042	Opérations d'ordre entre section	20 332.92	18 425.00	18 408.90	17 000.00
TOTAL		684 923.66	921 000.00	610 784.50	854 415.00

Sous réserve du compte administratif 2023, les résultats cumulés à la clôture de l'exercice font apparaître un excédent de fonctionnement de l'ordre de 276 355 €, contre 352 770 € en 2022. Cela représente une diminution de l'ordre de 21%, soit 76 415 €, qui s'explique essentiellement par le décalage du versement des subventions LEADER, à la fois sur les dépenses de personnel dédiées à l'ingénierie du programme et les actions menées.

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement ont diminué de 10% environ entre 2022 et 2023, soit 74 140 € environ, notamment en raison de l'annulation en 2022, des rattachements de subventions LEADER pour plus de 110 000 €. Les charges à caractère général augmentent de près de 19 100 €, selon l'état d'avancement des missions d'animation : plans d'actions santé et PCAET, ainsi que la prestation d'élaboration du PCAET règlementaire.

Une dépense nouvelle à noter, il s'agit de la subvention versée à l'AUDAB d'un montant de 10 000 €.

Dans le même temps, les dépenses de personnel connaissent une augmentation de moins de 4%, soit 14 600 € environ, qui s'explique notamment par :

- les augmentations du point d'indice, qui représentent environ 5 560 € sur l'année,
- la revalorisation salariale d'agents en cours d'année, à hauteur de 2 500 €,
- le recours à un CDD pour renfort d'activité au cours de l'été 2023, avec une dépense correspondante de l'ordre de 5 070 €,
- l'attribution des tickets-restaurants à compter du 1^{er} novembre, pour 1 470 € environ.

Les dépenses courantes dédiées aux missions animées par le Pays au cours de l'année 2023 sont similaires à celles de 2022 et se maintiendront en 2024.

En matière de rémunération, les projections pour 2024 sont établies en fonction de l'évolution de la gestion des ressources humaines : le recrutement d'un agent en intérim en remplacement d'une absence éventuelle, le renfort d'activité selon les nouvelles missions qui se profilent et la charge de travail des agents en poste, ainsi que le déroulement de carrière des agents titulaires.

Section de fonctionnement – Recettes par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	DOB 2024
002	Excédent antérieur reporté	510 472.63	351 774.87	351 774.87	275 358.07
013	Atténuation de charges	19 880.78	200.00	979.20	5 100.00
70	Produits des services	10 396.74	9 383.13	12 636.52	11 651.93
74	Dotations et participations	493 000.44	557 260.00	517 719.07	560 255.00
75	Produits divers de gestion courante	1.66	52.00	1.80	50.00
77	Produits exceptionnels	1 706.28	80.00	1 784.93	2 000.00
042	Opérations d'ordre entre section	2 240.00	2 250.00	2 246.18	
TOTAL		1 037 698.53	921 000.00	887 142.57	854 415.00

Hors report de l'excédent de l'année 2022, qui s'élevait à 351 774.87 € environ, les recettes de fonctionnement sont de l'ordre de 535 365 € en 2023, contre 527 225 € en 2022, ce qui représente une augmentation d'environ 8 140 €, soit 1.5% environ.

Cette stabilité s'explique par le maintien des subventions/participations courantes sur l'ingénierie des postes, de la cotisation des EPCI et de la prestation ADS.

Le Pays a perçu un montant de subvention LEADER de l'ordre de 52 455 €, au titre d'opérations menées : étude attractivité, opération « osez Jussey ! » et aide préparatoire à la candidature 2023/2027.

Il est rappelé ici le décalage temporel du versement des financements LEADER qui persiste, avec un montant global attendu sur la période 2019 à 2024 de l'ordre de 300 000 €, réparti comme suit : 253 500 € au titre de l'animation du programme et 48 000 € pour le cadastre solaire et CLIMAX.

Un montant prévisionnel de 150 000 € sera inscrit au BP 2024.

Les recettes prévisionnelles de 2024 sont donc constituées de la contribution attendue de la part des EPCI membres du Pays, du paiement de la prestation ADS par les communes adhérentes, ainsi que de l'estimation des subventions sollicitées auprès des partenaires institutionnels en vue du soutien des postes d'ingénierie et des actions menées.

Section d'investissement – Dépenses par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	DOB 2024
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	5 628.00	105 000.00	3 026.02	106 035.00
21	Immobilisations corporelles	1 862.80	20 000.00	9 598.53	30 000.00
020	Dépenses imprévues		6 260.00		
040	Opérations d'ordre entre section	2 240.00	2 240.00	2 246.18	
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL		9 730.80	133 500.00	14 870.73	136 035.00

Sous réserve du compte administratif 2023, les résultats à la clôture de l'exercice font apparaître un excédent d'investissement de l'ordre de 4 700 €.

En 2023, les dépenses réelles d'investissement sont de l'ordre de 12 620 € environ et sont consacrées au renouvellement d'une partie du matériel informatique, y compris le serveur.

A noter qu'il n'y a aucun reste à réaliser en dépense d'investissement à reporter en 2024.

Section d'investissement – Recettes par grandes masses – en euros

Chapitre	Description	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	DOB 2024
001	Excédent antérieur reporté	98 516.72	112 135.84	112 135.84	116 834.75
1068	Affectation du résultat	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
10	Dotations et fonds divers	2 017.00	160.00	160.74	200.25
13	Subventions d'investissement		779.16		
021	Vir. de la section de fonctionnement		1 000.00		1 000.00
040	Opération d'ordre entre section	20 332.92	18 425.00	18 408.90	17 000.00
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL		121 866.64	133 500.00	131 705.48	136 035.00

La section d'investissement présente un excédent cumulé estimé à 116 835 € à la clôture de l'exercice, y compris l'affectation du résultat 2022 à hauteur de 1 000 €.

Une seule recette réelle d'investissement a été perçue en 2023, il s'agit du FCTVA pour un montant de 160.74 €.

Il est à noter qu'il n'y a pas de reste à réaliser en recette d'investissement à reporter en 2024.

◆ Les contributions des EPCI

Le Pays Vesoul-Val de Saône a bénéficié en 2023 d'une contribution des EPCI d'un montant de **252 099.80 €**, qui correspond à une cotisation à hauteur de 3.40€/habitants.

En 2024, il est proposé de construire le budget en présentant une diminution de la cotisation de 0.20 € par habitant. Ainsi, la contribution prévisionnelle des EPCI s'élève à **237 465.60 €**, soit une baisse de l'ordre de 14 840 € :

	Habitants		Contribution – en €	
	2023	2024	2023	2024
C Agglomération de Vesoul	33 177	33 395	112 801.80	106 864.00
CC du Triangle Vert	11 240	11 199	38 216.00	35 836.80
CC Terres de Saône	13 433	13 392	45 672.20	42 854.40
CC des Hauts du Val de Saône	8 589	8 555	29 202.60	27 376.00
CC des Combes	7 708	7 667	26 207.20	24 534.40
TOTAL :	74 147	74 208	252 099.80	237 465.60

Source : INSEE / 2021

Il est à noter que le territoire du Pays connaît un gain de 61 habitants entre 2023 et 2024, alors que la diminution était de 333 habitants entre 2022 et 2023.

Pour mémoire, le territoire du Pays couvre 176 communes au 1^{er} janvier 2024.

◆ Le financement des postes

Le financement de l'ingénierie de projets du Pays reste sensiblement identique d'une année à l'autre, ainsi que la part d'autofinancement affecté à chaque poste :

- PCAET : aide CRBFC
- CRTE : aide Etat
- Planification - SCoT : aide CRBFC
- Petites villes de demain : aide Etat et remboursement des communes
- Droits des sols : paiement de la prestation par les communes
- Santé : aides CRBFC et ARS
- Animation LEADER : aide FEADER-LEADER
- Direction / ingénierie : aide FEADER-LEADER

Les dépenses éligibles sont essentiellement les salaires chargés, auxquels peuvent s'ajouter les frais de déplacements, les frais de formations et de colloques...

En 2023, les dépenses totales de rémunération du personnel ont été de l'ordre de 389 945 €. Les recettes perçues via les partenaires institutionnels : Etat, CRBFC, LEADER et ARS, sont de l'ordre de 175 270 €, ainsi que les communes adhérentes à l'ADS pour 35 370 €.

Le financement du poste « petites villes de demain » par les communes de Jussey et Scey sur Saône s'élève à environ 12 635 €.

Ainsi, les postes sont financés globalement à plus de 57 %.

Pour 2024, la masse salariale est estimée à 470 000 €, le montant global attendu au titre des subventions/participations accordées sur les postes d'ingénierie est de l'ordre de 180 600 €.

Le paiement de la prestation ADS par les communes adhérentes est estimé à 33 800 €.

Ainsi, le soutien prévisionnel des postes s'élève à 214 400 €, ce qui porte le financement des dépenses de rémunération du personnel à 45% environ. Le montant prévisionnel du reste à charge pour le Pays est estimé à 255 600 €.

Il est rappelé ici que les contributions des EPCI pour 2024 sont estimées à 237 455 €.

L'équipe connaît une évolution en termes de ressources humaines et selon les besoins ponctuels de renfort en fonction de l'accroissement de l'activité, le Pays pourra recruter des agents contractuels en CDD et/ou recourir au service intérim du CDG 70.

A noter que la mutualisation des moyens d'ingénierie internes à la structure est une priorité.

2.- La poursuite des engagements pris par le Pays et le cadre des missions à venir

Pour 2024, le Syndicat Mixte du Pays Vesoul – Val de Saône va poursuivre les missions engagées ces dernières années et mettre en œuvre de nouveaux projets de développement du territoire :

◆ Les programmes de financement européens

→ LEADER 2014/2022

Le programme LEADER 2014-2022 est en voie d'achèvement.

Pour cette programmation, le Pays Vesoul – Val de Saône a disposé d'une enveloppe finale de plus de 3 622 000 €.

Tout au long de la période, le Pays a assuré le suivi de la convention de mise en œuvre LEADER et la rédaction de ses avenants. Au total, ce sont 4 avenants qui ont été mis en place afin d'adapter le contenu de la stratégie aux besoins du territoire.

Le Comité de Programmation s'est réuni à 21 reprises. Il a également été consulté par écrit à 12 reprises, dont 2 au cours de l'année 2023.

Ainsi, 53 porteurs de projets, dont 30 publics et 23 privés, ont été auditionnés pour avis d'opportunité : 81 projets ont reçu un avis favorable, alors qu'1 projet a été rejeté.

Pour mémoire, 201 projets ont été portés à la connaissance du GAL :

- 100 projets ont été déposés auprès du GAL, au stade de demande préalable, et ont reçu un accusé de réception et autorisation de démarrage des travaux.
- 146 n'ont pas abouti : certains étaient inéligibles, d'autres ont été laissés sans suite...
- 55 se sont inscrits dans la programmation LEADER.

Au 31 décembre 2023

Types de porteurs de projet	CONTACTS - PROJETS								
	Sans suite / Abandon	Inéligible	Réflexion / en cours	Constit. dde subv / instruction	Constit. dde paiement / instruction	Soldés / transférés	Total de projets	%	
Collectivités / étbl. publics	56	25	0	0	15	22	118	69,0%	
Associations	15	6	0	0	1	8	30	17,5%	
Entreprises	16	4	0	0	4	4	28	16,4%	
Agriculteurs	3	6	0	0	0	0	9	5,3%	
Particuliers	12	3	0	0	0	1	16	9,4%	
Sous-total	102	44	0	0	20	35	201	100%	
TOTAL :		201							

Au cours du premier trimestre 2024, le GAL sera mobilisé sur la gestion des paiements des dossiers les plus tardifs. Aussi, les mois de janvier et février 2024 seront consacrés à leur complétude et leur pré-instruction.

Pour mémoire, le calendrier de fin de gestion du programme 2014-2022 est le suivant :

- Date limite de transmission des demandes de paiement complètes et pré-instruites par le GAL au service instructeur : 15 mars 2024
- Date limite d'instruction des demandes de paiement par le service instructeur : 30 juin 2025
- Date limite de versement de l'aide européenne par l'ASP : 31 décembre 2025

Au final, le GAL a programmé 91.6% du total de sa maquette financière, soit 3 317 584.12 € de crédits européens, dont :

- 556 758.57 € au titre de l'ingénierie du GAL,
- 2 760 825.55 € au titre des projets s'inscrivant dans la stratégie du GAL et la coopération.

Cela représente 126.14% de sa maquette financière initiale.

Les crédits non programmés ou déprogrammés, s'élevant à 304 415.88 €, soit 8.4%, l'ont été pour plusieurs motifs :

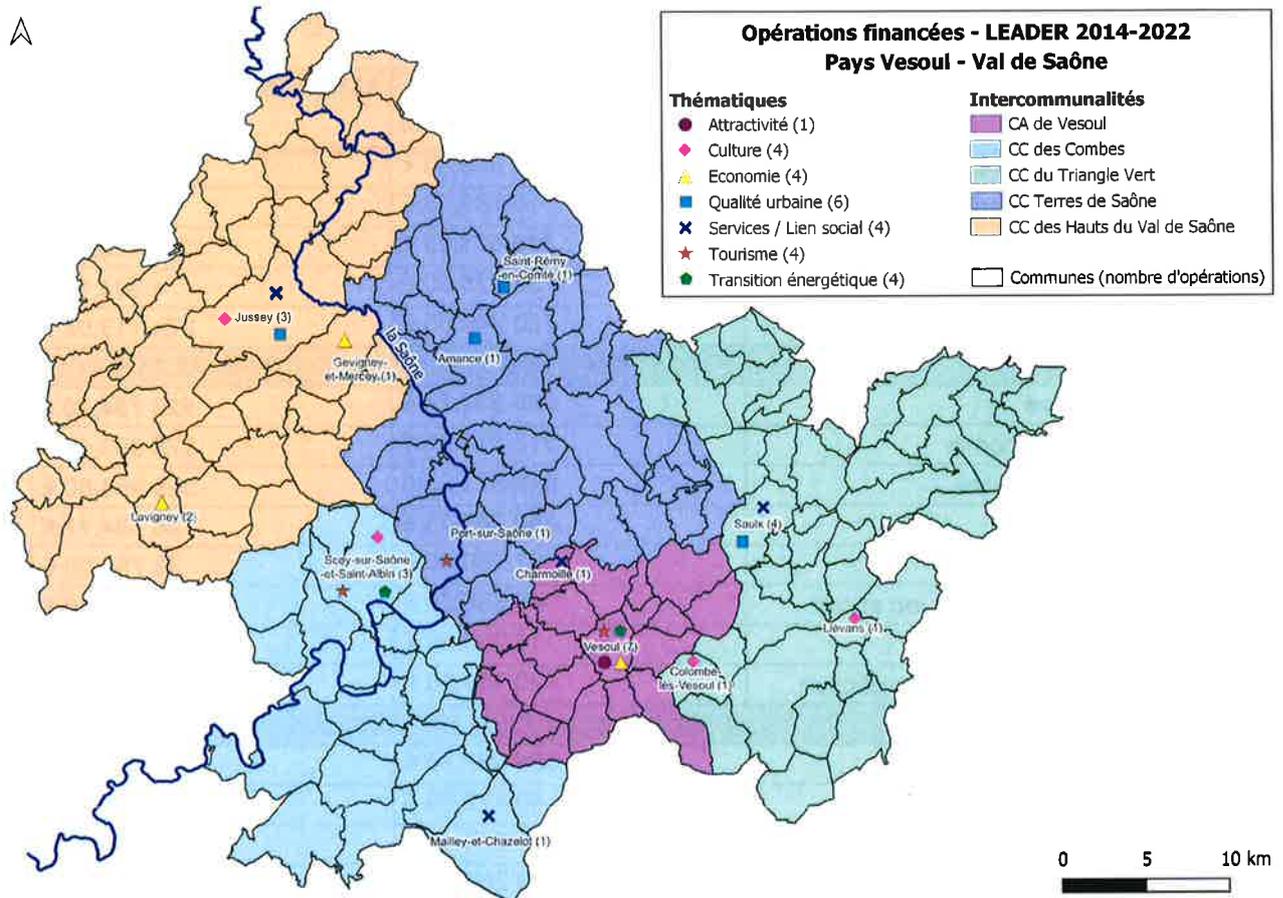
- ✓ Un dossier n'a pu respecter les délais impartis de transmission de dossier complet. Le montant de l'aide était estimé à environ 130 000 €.
- ✓ Des corrections financières ont été appliquées à plusieurs dossiers suite au non-respect des règles de la commande publique pour environ 90 000 €.
- ✓ Le GAL était contraint de n'allouer que 15% de son enveloppe à des projets situés sur la ville de Vesoul ainsi que 7 communes limitrophes : 2 projets n'ont ainsi pu bénéficier de la totalité des crédits auxquels ils pouvaient prétendre pour environ 57 000 €.
- ✓ Deux opérations ont connu des évolutions dans leur plan de financement entraînant une déprogrammation de crédits au cours de l'année 2023, d'environ 6 000 €.

Les opérations bénéficiaires s'inscrivant dans la stratégie se répartissent comme suit par EPCI, type de porteur et thématique LEADER :

EPCI¹ / Type de porteur / Thématique LEADER	Montant total des projets / % du total général	Montant d'aide LEADER programmée / % du total général
C3	944 059,57 € / 12,53%	333 667,28 € / 12,09%
Privé	124 384,94 €	55 249,20 €
Culture	105 595,86 €	43 429,60 €
Tourisme	18 789,08 €	11 819,60 €
Public	819 674,63 €	278 418,08 €
Services / Lien social	39 325,00 €	4 304,16 €
Transition énergétique	780 349,63 €	274 113,92 €
CAV	1 209 654,49 € / 16,05 %	655 508,32 € / 23,74 %
Privé	959 384,74 €	528 764,20 €
Economie	313 812,51 €	128 800,40 €
Tourisme	645 572,23 €	399 963,80 €
Public	250 269,75 €	126 744,12 €
Attractivité	61 260,00 €	36 756,00 €
Services / Lien social	45 535,00 €	19 821,76 €
Tourisme	18 290,39 €	7 316,16 €
Transition énergétique	125 184,36 €	62 850,20 €
CCHVS	1 599 822,64 € / 21,23 %	987 225,39 € / 35,76 %
Privé	1 591 087,96 €	981 635,20 €
Culture	40 429,69 €	22 114,76 €
Economie	1 481 370,44 €	907 150,88 €
Services / Lien social	69 287,83 €	52 369,56 €
Public	8 734,68 €	5 590,19 €
Qualité urbaine	8 734,68 €	5 590,19 €
CCTDS	1 288 613,10 € / 17,10 %	332 375,36 € / 12,04 %
Public	1 288 613,10 €	332 375,36 €
Qualité urbaine	646 819,50 €	119 627,60 €
Tourisme	641 793,60 €	212 747,76 €
CCTV	2 494 994,68 € / 33,10 %	452 049,20 € / 16,37 %
Privé	60 814,39 €	31 212,44 €
Culture	60 814,39 €	31 212,44 €
Public	2 434 180,29 €	420 836,76 €
Culture	186 810,00 €	102 814,20 €
Qualité urbaine	2 153 395,34 €	275 490,00 €
Services / Lien social	93 974,95 €	42 532,56 €
Total général	7 537 144,48 €	2 760 825,55 €

¹ Lorsque le périmètre d'une opération est plus large que celui d'une commune, par exemple : équipements installés sur plusieurs communes, animation ou étude à l'échelle intercommunale ou Pays, etc., c'est la commune du siège social du bénéficiaire qui est prise en compte pour déterminer sa localisation.

La répartition géographique et thématique des projets est cartographiée ci-dessous :



→ LEADER 2023/2027

Lauréat de l'appel à candidatures lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté, en qualité d'autorité de gestion régionale des fonds européens, le Pays Vesoul – Val de Saône bénéficie, depuis février 2023, d'une enveloppe de 2 millions d'euros dans le cadre de la programmation LEADER 2023-2027.

Dès lors, la phase de conventionnement s'est engagée aux côtés de la Région et a abouti à la signature de la convention de mise en œuvre LEADER le 22 août 2023. Une signature officielle de la convention a été organisée le 30 novembre 2023.

Le GAL du PVVS réalise, depuis février 2023, l'accompagnement des porteurs de projet potentiellement éligibles à la stratégie et aux fonds LEADER en proposant les missions suivantes :

- ✓ Accueil, information sur le dispositif : thématiques des fiches, éligibilité des bénéficiaires et des dépenses, etc.,
- ✓ Aide/appui technique à l'élaboration du dossier de demande de subvention : demande en vue d'obtenir un accusé de réception et une autorisation de démarrage des travaux, construction des plans de financement, information sur les aides disponibles, constitution du dossier de demande de subvention, etc.,
- ✓ Constitution et diffusion d'outils en faveur du porteur de projet (recueil de projets exemplaires, guide des dispositifs d'aides disponibles par thématique).

Les thématiques de cette nouvelle programmation sont : la transition énergétique, les ressources naturelles et la biodiversité, l'économie circulaire et les tiers-lieux, les services à la population, la culture, les sports et les loisirs, l'attractivité du territoire et le tourisme.

Au 31 décembre 2023

Types de porteurs de projet	CONTACTS - PROJETS						
	Sans suite / Abandon	Inéligible	Réflexion / en cours	→ FEDER urbain/rural	Total en nbre	%	
Collectivités / étbl. publics	2	2	17	7	28	65,1%	
Associations	2	1	4	1	8	18,6%	
Entreprises	0	0	5	1	6	14,0%	
Agriculteurs	0	0	1	0	1	2,3%	
Particuliers	0	0	0	0	0	0,0%	
<i>Sous-total</i>	4	3	27	9	43	100%	
TOTAL :		43					

Le comité de programmation, instance décisionnelle du programme, a été installé fin 2023. Après avoir validé son règlement intérieur, ses grilles de sélection ainsi que son règlement d'intervention, document d'application financière du programme, le CP auditionnera les premiers porteurs de projet, début 2024.

→ FEDER territorial / Volet rural

Le programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027 prévoit le soutien au développement territorial spécialement en direction des territoires ruraux et urbains. C'est dans ce cadre qu'a été lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI), par la Région Bourgogne-Franche-Comté, à destination des territoires ruraux pour la partie FEDER rural, auquel le Pays a candidaté.

Cet AMI s'est adossé à la contractualisation avec la Région au titre de sa politique sectorielle « Territoires en Action ». Il excluait toutefois les territoires tels que l'Agglomération de Vesoul, relevant, pour leur part du volet urbain du FEDER territorial porté par le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté.

Pour mémoire, les thématiques couvertes par le FEDER rural sont les suivantes :

- ✓ Villages intelligents,
- ✓ Mobilité durable,
- ✓ Renouvellement urbain,
- ✓ Tourisme durable et patrimoine culturel.

A l'issue d'une phase de sélection, le territoire du Pays a été retenu et les porteurs de projet situés sur son périmètre peuvent déposer leur opération au FEDER rural.

A noter que l'enveloppe de crédits FEDER rural est gérée au niveau régional, sans aucune répartition par territoire.

Au cours de l'année 2023, le Pays a identifié et orienté 9 projets vers les programmes FEDER :

- ✓ 6 au titre du FEDER rural : suite à l'envoi de lettres d'intention par le porteur, un accusé de réception et autorisation de démarrage des travaux est délivré par l'autorité de gestion. Les porteurs doivent également déposer un dossier complet sur la plateforme E-SYNERGIE. Le Pays délivre un avis de conformité avec sa stratégie locale
- ✓ 3 au titre du FEDER urbain : les porteurs se rapprochent du Pôle Métropolitain, organisme intermédiaire gestionnaire du FEDER urbain, pour déterminer la participation du FEDER urbain et déposer leur demande d'aide.

Maîtres d'ouvrage

Intitulé d'opération

FEDER RURAL	CC des Combes	Création d'un fablab
	CC des Combes	Requalification / renaturation de la Friche Devaux
	CC des Hauts du Val de Saône	Création d'une maison de santé à Combeaufontaine
	Commune de Citers	Création d'un bâtiment multiservices et aménagement de ses abords
	Commune de Conflandey	Création d'une épicerie/bar/restaurant
	Commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	Création d'une maison médicale
	Commune de Favorney	Création d'une maison médicale
FEDER URBAIN	Caveau du Grand Puit	Création d'un restaurant dans le chalet de la cité Gérôme
	Handy Up	Création de pôles tertiaires et touristiques sur le site Paul Morel
	Commune de Quincey	Création d'une épicerie participative

◆ La contractualisation avec la Région

Le contrat « territoire en action » du Pays a été signé le 18 juillet dernier.

Une enveloppe financière d'un montant de 3 767 490 €, dont 800 000 € au titre de la dotation « ville moyenne » de Vesoul, est allouée au territoire du Pays, sur la période 2022-2026 avec un complément sur 2027-2028 selon le niveau de réalisation :

- ✓ Soutien à l'ingénierie : postes, études, animations locales...
- ✓ Soutien à l'investissement

Rappel du cadre proposé

Axes d'intervention régionale	Thématiques concernées	Statut	Ventilation financière
Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et actions de biodiversité - Urbanisme durable: requalification qualitative de l'espace public, mutations des espaces dégradés... - Alimentation de proximité 	Axe obligatoire	Au moins 30% de l'enveloppe
Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	<ul style="list-style-type: none"> - Services à la population, accompagnement de nouveaux services - Economie de proximité 	Axe obligatoire	50% de l'enveloppe maximum
Faciliter l'accès à la santé pour tous	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'environnement en santé en proximité en lien avec l'offre de soins de 1^{er} recours - Actions en lien avec la santé-environnement - Actions en lien feuille de route régionale 	Axe optionnel	Choix du territoire
Favoriser les mobilités actives du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux équipements/infrastructures - Soutien à l'acquisition de matériels 	Axe optionnel	Choix du territoire
Axe proposé par le territoire de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie thématique correspondant à une priorité locale - Possibilité de réaliser des expérimentations, de proposer des projets innovants... 	Axe optionnel	Choix du territoire

Répartition de l'enveloppe proposée

A l'issue d'une période de préparation, voici le fléchage de l'enveloppe sur lequel les EPCI se sont entendus :

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



CONTRAT DE TERRITOIRE EN ACTION 2022-2026



Ville de
VESOUL



Thématiques	Projets	Démarrage	MO	Montant projet	Montant aide TEA V2	%
Transitions	Rénovation énergétique SaônExpo	2023/2024	CCTDS	746 400.00 €	223 920.00 €	30%
	Rénovation/extension du gymnase à Faverney	2023/2024	Faverney	2 767 800.00 €	313 690.00 €	11%
	Groupe scolaire Port/Saône - Pergaud	2023/2024	CCTDS	2 825 000.00 €	262 290.00 €	9%
	Friche Devaux / Renaturation	2023	C3	1 492 911.00 €	308 485.00 €	21%
	Rénovation bâtiment B pôle universitaire		CAV/CD70	6 183 000.00 €	750 000.00 €	12%
Sous-total		63%		14 015 111.00 €	1 858 385.00 €	
Services	Zone de loisirs 1 ^e et 2 ^e tranches	2023/2024	CAV	461 225.00 €	183 265.00 €	40%
	Extension périscolaire Saulx	2023/2026	CCTV	2 470 000.00 €	324 850.00 €	13%
	Sous-total		17%		2 931 225.00 €	508 115.00 €
Santé	Maison de santé de Combeaufontaine	2023	CCHVS	2 028 224.00 €	125 000.00 €	6%
	Maison de santé de Corre	2024/2025	CCHVS	600 000.00 €	218 745.00 €	36%
	Extension de maison de santé Saulx	2024	CCTV	870 000.00 €	125 000.00 €	14%
	Sous-total		16%		3 498 224.00 €	468 745.00 €
Mobilité	Agglo cyclable 1 ^e et 2 ^e tranches	2023/2024	CAV	330 615.00 €	132 245.00 €	40%
	Sous-total		4%		330 615.00 €	132 245.00 €
TOTAL	Projets prévisionnels/Enveloppe CTEA			2 967 490.00 €	20 775 175.00 €	

Env. ville moyenne	Pôle d'échanges multimodal Brel-Pontarcher		CAV	681 000.00 €	340 500.00 €	50%
	Rénovation bâtiment B pôle universitaire		CAV/CD70	6 183 000.00 €	200 000.00 €	3%
	Rénovation gymnase pôle universitaire		CAV/CD70	708 000.00 €	259 500.00 €	37%
	Sous-total			7 572 000.00 €	800 000.00 €	

Répartition par EPCI	Env. fléchée	% env.
C d'AGGLOMERATION VESOUL	1 865 510.00 €	50%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 209 500.00 €	32%
CC DU TRIANGLE VERT	449 850.00 €	12%
CC TERRE DE SAONE	799 900.00 €	21%
CC des HAUTS DU VAL DE SAONE	343 745.00 €	9%
CC LES COMBES	308 485.00 €	8%
TOTAL	3 767 490.00 €	

Rappel des grandes étapes de la mise en œuvre du contrat

Considérant sa durée, le contrat est phasé en deux périodes distinctes :

- ✓ 2022-2026 couvrant les mandats municipaux et communautaires en cours à la signature du contrat (période 1) ;
- ✓ 2026-2028 couvrant le début des prochains mandats municipaux et communautaires (période 2).

Il s'exécute selon les modalités suivantes :

Période 1 : 2022 – 2026, de la signature du contrat jusqu'à la fin des mandats municipaux et communautaires en cours

Négociation : signature du contrat au 1^{er} semestre 2023 et mise en œuvre des premiers projets. Dans le cadre de la négociation, 1^{ère} phase de programmation des projets d'investissement pour la période 2023-2024 déterminée à la signature des contrats :

- Cette programmation identifie des projets qui pourront bénéficier du soutien financier du contrat ainsi que le montant envisagé de ce soutien ;
- Le volume de la programmation en fonction des axes d'intervention régionaux mobilisés au démarrage du contrat, est laissé à l'appréciation du territoire ;
- La répartition des crédits vers des projets identifiés (maitre d'ouvrage, contenu, localisation, coût, taux de soutien régional, calendrier de réalisation) est priorisée par le territoire et appréciée par la Région sur la base de fiches de présentation des projets, validées par l'instance de gouvernance de la structure porteuse ou le comité de pilotage.

Après la signature du contrat :

- Examen de projets d'investissement complémentaires au fil de l'eau, en fonction de l'émergence et de la maturité des opérations, en lien avec les objectifs opérationnels du contrat, les axes thématiques et la maquette financière ;
- Inscription des projets dans la programmation validée par l'instance de gouvernance de la structure porteuse ou en comité de pilotage annuel, sur la base des informations traduites dans une fiche projet.

Comité de pilotage mi 2024 pour un premier point d'étape :

- Premier bilan de la mise en œuvre du contrat et perspectives d'exécution du contrat ;
- Programmation des actions de fonctionnement (études et animations) et projets d'investissement pour la période 2024-2025, avec une attention particulière de la Région sur les besoins des territoires fragiles et au regard des capacités financières de la Région ;
- Perspectives des dépôts de projets d'ici au 31/12/2025.

La date limite de dépôt des demandes de subvention sur la plateforme de la Région, sur la base d'un dossier de consultation des entreprises approuvé par le maitre d'ouvrage est fixée au 31 décembre 2025.

La période de fin d'instruction et présentation en Commission permanente des projets relevant de la période 1 est fixée au cours du 1^{er} semestre 2026.

Période 2 : 2026, à partir du renouvellement des mandats municipaux et communautaires jusqu'au 31/12/2028

Second point d'étape en 2026, après les élections : bilan sur la mise en œuvre du contrat ;
Négociation et signature d'un avenant qui fixera les modalités pour cette période.

◆ Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

1.- PCAET volontaire

Le plan d'actions du PCAET volontaire 2020-2025 a été validé par le comité syndical du Pays en 2021. Sa mise en œuvre va se poursuivre jusqu'à l'approbation finale du PCAET réglementaire avec certaines actions qui y seront intégrées.

Ci-dessous, la liste des principales actions menées en 2023 et qui se poursuivront en 2024 :

- Valorisation du cadastre solaire du Pays

Pour continuer à promouvoir cet outil mis en ligne en 2021, le Pays a été présent sur plusieurs événements en 2023 :

- Au 8^{ème} salon de l'habitat de Vesoul du 17 au 19 février 2023. Le Pays était présent sur le stand « France Rénov' » aux côtés de l'association ADERA. A cette occasion, 38 personnes ont pu utiliser le cadastre solaire sur ordinateur pour obtenir des informations précises à l'adresse. 26 personnes ont été également sensibilisées à l'utilisation de l'outil et à l'énergie solaire mais n'étaient pas situées sur le territoire du PVVS. 60 lettres d'informations PCAET dédiées au cadastre solaire ont été distribuées lors de cet événement.

- A la Fête de l'Environnement de Vesoul le 14 mai 2023. L'outil était également présenté aux visiteurs. Au cours de la journée, 10 personnes ont pu tester le cadastre et s'informer directement sur le potentiel de leur toiture. 33 lettres d'informations PCAET dédiées au cadastre solaire ont aussi été distribuées lors de cet événement.
- Lors des 6 balades thermographiques organisées sur le territoire.
- Également en continu sur le site internet grâce à un article spécifique et un lien de redirection vers l'outil web.

En cours d'année, le Pays a également échangé avec le syndicat « Haute-Saône Numérique » qui souhaitait s'informer sur cette initiative. Un partenariat est à l'étude entre les 2 structures. A terme, le cadastre pourrait être hébergé via HSN et/ou des données disponibles sur une plateforme départementale de traitement SIG.

En 2024, le Salon de l'habitat et la Fête de l'Environnement seront au programme du Pays pour valoriser le cadastre solaire. Tout autre événement jugé pertinent pour cette action sera envisagé par l'équipe du PVVS pour continuer à faire promouvoir cet outil. L'hébergement en ligne de l'outil prévu initialement pour 3 ans arrivera à échéance en octobre 2024. Un travail auprès des prestataires de l'étude sera donc à réaliser pour prolonger l'hébergement du cadastre solaire pour une durée minimale de 2 ans.

- Programme « WATTY à l'école »

Cette action a été engagée sur l'année scolaire 2022-2023. C'était la deuxième édition du programme sur le Pays. « Watty » est un programme de sensibilisation à la transition écologique qui vise à sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires à la transition écologique. Des animations en classe sont organisées et la participation à des événements est prévue en cours d'année. Les thématiques étudiées sont : les énergies et leurs différences, l'éclairage et la consommation d'eau. Sur le territoire du PVVS, l'animation est confiée au CPIE de la Vallée de l'Ognon.

Le bilan chiffré pour l'année scolaire 2022-2023 est le suivant :

- 14 écoles participantes ;
- 20 classes engagées ;
- 441 élèves sensibilisés ;
- 60 ateliers animés.

Liste des écoles qui ont participé au programme Watty 2002-2023 :

- Aboncourt-Gesincourt, pôle éducatif, CE1 et CM1 ;
- Combeaufontaine, école primaire, CE1-CE2 et CM1-CM2 ;
- Corre, école primaire, CE2-CM1 et CM1-CM2 ;
- Frotey-lès-Vesoul, école élémentaire, CP-CE1 ;
- La Romaine, pôle éducatif, CE2-CM1-CM2 ;
- Montigny-lès-Vesoul, école élémentaire, CP-CE1-CE2 et CE2-CM1-CM2 ;
- Navenne, école élémentaire, CM1 ;
- Quincey, école élémentaire, CP-CE1 ;
- Soing-Cubry-Charentenay, école élémentaire, CE2-CM1-CM2 ;
- Vaivre-et-Montoille, école élémentaire, CE1-CE2 et CE2 ;
- Vesoul, école Matisse, CP ;
- Vesoul, école du Marteroy, MS ;
- Vesoul, école primaire du Luxembourg, CP-CE1 ;
- Villers-lès-Luxeuil, pôle éducatif, CP-CE1 et CM1-CM2 ;

L'action est reconduite sur l'année scolaire 2023-2024 pour une troisième édition consécutive. Les 8 écoles et 20 classes retenues sont les suivantes :

- Aboncourt-Gesincourt, pôle éducatif, GS-CP, CE1 et CM1 ;
- Amance, école primaire, MS-GS, MS-CP et CP-CE1 ;
- Auxon, école primaire, CP-CE1 ;
- Echenoz-la-Méline, école primaire, CP, CE1-CE2 et CE2-CM2 ;
- Flagy, école primaire, CP-CE1-CE2 ;
- Port-sur-Saône, école primaire Pergaud, GS, CE1 et 2 classes de CM1-CM2 ;

- Vesoul, école primaire du Luxembourg, CP-CE1 et CE1-CE2 ;
- Vesoul, école du Marteroy, CP et 2 classes de CE1.

A noter que les financements via CEE vont s'achever, aussi il est probable que l'action soit clôturée en fin d'année scolaire 2023-2024.

- Sensibilisation des enfants au monde de l'électricité

Le Pays a précédemment acquis 13 malles « explorer l'électricité » composées de 24 ateliers de sensibilisation à l'énergie électrique. Ce support a été conçu par ENEDIS et commercialisé par la société « Kat-Cents-Coups ». Chaque atelier dure entre 30 minutes et 1 heure et peut être animé par le personnel des centres périscolaires. Les enfants de 7 à 11 ans peuvent réaliser les ateliers.

Les malles ont été réparties de la sorte en fonction de l'intérêt pour les ateliers :

- 4 exemplaires pour la Communauté de Communes des Combes ;
- 3 exemplaires pour la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône ;
- 3 exemplaires pour la Communauté de Communes du Triangle Vert ;
- 3 exemplaires pour la Communauté de Communes Terres de Saône.

L'utilisation est libre et le personnel des centres périscolaires définit l'organisation pour faire circuler le matériel entre les centres pour qu'un maximum d'enfants puisse utiliser les malles.

L'action se poursuit sur l'année scolaire 2023-2024 sur le fonctionnement habituel. Au besoin, le Pays peut acquérir des malles supplémentaires.

- Sensibilisation aux dangers de l'ambrosie, plante invasive

Dans la continuité des précédentes années, le PVVS poursuit la sensibilisation aux dangers de la plante « ambrosie », très allergène et envahissante. Au fur et à mesure des saisons, elle se développe en Haute-Saône et donc sur le territoire du Pays. Le partenaire du PVVS pour cette action est la FREDON Bourgogne – Franche-Comté.

En 2023, cette thématique a été couverte via deux angles différents :

- Lors de la Fête de l'Environnement de Vesoul le 14 mai 2023, le Pays présentait sur son stand une exposition de 3 affiches déroulantes pour informer les visiteurs des principaux enjeux liés à l'ambrosie. 148 personnes se sont informées sur le stand du Pays Vesoul – Val de Saône.
- Mi-septembre 2023, les 176 communes du Pays ont été destinataires d'une communication par courrier. Celui-ci rappelait les principales informations utiles pour les mairies dans le cadre de la lutte contre l'ambrosie : reconnaître la plante, ses effets sur la santé, comment la signaler sur le territoire, l'importance des référents et comment la détruire ou limiter son développement.

Le partenariat avec la FREDON BFC va se poursuivre en 2024. Il est envisagé d'organiser à nouveau un événement type conférence/visite de terrain pour sensibiliser au mieux la population et les élu(e)s du territoire. Pour cela le Pays, en accord avec la FREDON, sélectionnera la ou les communes les plus intéressées pour accueillir de type d'animation. La thématique ambrosie sera évoquée lors du forum santé de la Communauté de Communes Terres de Saône le 9 avril 2024. Le Pays y tiendra un stand en partenariat avec l'IREPS pour évoquer les sujets santé-environnement. Il est également envisagé de participer à nouveau à la Fête de l'Environnement de Vesoul en 2024, sous réserve de son organisation.

- Organisation des « balades thermographiques »

6 communes du Pays ont eu l'occasion d'organiser un événement de sensibilisation à la rénovation énergétique et plus précisément aux déperditions thermiques des logements en 2023. Pour rappel, un thermicien équipé d'une caméra thermique réalise des photos des habitations identifiées (inscriptions au préalable) puis les commente lors d'une réunion de restitution. L'association ADERA intervient également pour informer les participants sur les aides financières existantes pour réaliser des travaux de rénovation énergétique et présente également les autres services de l'espace « France Rénov' ». La prestation comprenait pour

chaque commune la prise de clichés thermographiques pour 10 habitations de la commune et une réunion de restitution/information d'environ 1h30.

118 personnes ont ainsi été sensibilisées en 2023 via cette action :

- Breurey-lès-Faverney (15 personnes) ;
- Cendrecourt (12) ;
- Corre (15) ;
- Fleurey-lès-Faverney (18) ;
- Frotey-lès-Vesoul (40) ;
- Saulx (18).

Depuis 2017, 11 communes du PVVS ont bénéficié de ce programme, soit 234 personnes sensibilisées. Cette action est appréciée aussi bien des élu(e)s que des habitant(e)s du territoire.

Elle va donc se poursuivre durant les années à venir. Une réflexion est en cours pour faire évoluer le format de l'action. L'achat d'une caméra thermique est envisagé par le PVVS avec en parallèle la formation d'un(e) agent(e) aux techniques de la thermographie pour sensibiliser le grand public. Les futurs détails de l'action sont en cours de discussion avec l'association ADERA.

- Évolution du dispositif « groupements d'entreprises »

Des premières difficultés avaient été rencontrées suite à la crise sanitaire COVID qui a suspendu l'organisation d'événements pouvant fédérer de nouveaux professionnels autour de cette initiative et mobiliser ceux déjà impliqués au sein d'un groupement. Les difficultés d'animation se poursuivent aujourd'hui eu égard au contexte économique : tension sur la disponibilité des matériaux, augmentation du prix des énergies et plus globalement une charge de travail très importante pour les artisans et professionnels du secteur. Cette action est alors restée à l'arrêt en 2023 car elle ne répond plus aux besoins actuels. Lors des travaux réalisés durant les ateliers de construction du nouveau PCAET, son adaptation/évolution a été discutée pour s'intégrer au mieux dans ce nouveau contexte qui impacte le secteur de la rénovation énergétique.

Cette action est amenée à évoluer au moment de la validation du plan d'actions du PCAET réglementaire. Le Pays et l'ADERA envisagent d'agir prioritairement auprès des ménages en situation de précarité énergétique en leur proposant des ateliers écogestes puis d'accompagner ceux qui souhaitent/peuvent dans des travaux notamment en mobilisant des entreprises locales motivées par l'aspect social plus que commercial. Afin de détecter les ménages précaires, il est envisagé de travailler avec les associations et autres structures sociales telles que Emmaüs, Restos du cœur, Secours populaire, Epi'Cerise, CCAS, Maisons France Service...

- Actions et projets relatifs à la thématique de l'alimentation

Durant l'année 2023, l'équipe du Pays a travaillé sur la thématique de l'alimentation en animant ou suivant 3 projets distincts :

- Dans le cadre de la Fête de l'Environnement de Vesoul, le Pays Vesoul Val de Saône a tenu un stand pour sensibiliser les visiteurs sur plusieurs thématiques en lien avec le PCAET et le CLS. Le sujet de l'alimentation a été mis en avant : de la documentation était proposée pour promouvoir la plateforme « J'veux du local ! » qui recense les adresses des producteurs locaux en Haute-Saône. Le guide « 50 petites astuces pour manger mieux et bouger plus » était également à disposition.

- L'opération « goûters du terroir » s'est également poursuivie avec 21 centres périscolaires participants avec comme objectif de proposer régulièrement aux enfants encadrés des goûters composés de produits locaux provenant des producteurs du territoire. Dans ce cadre, les centres périscolaires participants et l'équipe du PVVS ont pu participer à des visites de sites de producteurs du territoire : le Verger bio à Fouchécourt, la Ferme de la fontaine à Mollans et la Ferme de la Charmoye à Francheville.

- L'équipe PVVS a également suivi la démarche de construction du Plan Alimentaire Territorial (PAT) du département de la Haute-Saône. Les chargé(e)s de mission ont participé à des

réunions et ateliers de travail les 11 janvier, 18 janvier, 25 janvier et 15 novembre. Le Pays a aussi relayé l'enquête en ligne « questionnaire consommateurs » pour comprendre les habitudes alimentaires et de consommation du grand public.

Concernant l'année 2024, l'opération « goûters du terroir » va se poursuivre sur le format habituel. Par ailleurs, le Pays souhaite toujours créer un nouveau projet sur la thématique de l'alimentation saine et de proximité en lien avec le Contrat Local de Santé (CLS). Cela pourrait concerner un public scolaire ou périscolaire. Le format est à définir avec l'idée d'un défi qui est privilégiée pour plus de convivialité. Il s'agit de poursuivre les actions visant à développer une alimentation locale, saine, biologique en s'appuyant sur les acteurs du territoire qui proposent des ateliers participatifs comme le CPIE de la Vallée de l'Ognon par exemple. Ce projet reste d'actualité mais sa construction n'a pas progressé en 2023. Le suivi du Plan Alimentaire Territorial de Haute-Saône sera également au programme en 2024 pour l'équipe Pays en fonction des réunions et ateliers organisés. Au besoin, le PVVS peut mobiliser son réseau et diffuser des informations pour la réussite de ce projet bénéfique pour son territoire.

- Lettres d'information du PCAET

Ce support de communication existe depuis le 1er trimestre 2021 et permet de communiquer davantage sur les actions et projets du PCAET et parfois du PVVS de manière globale. Elle est publiée sur un rythme trimestriel puis est diffusée en priorité dans un format numérique, ponctuellement en version papier. Les destinataires sont : les 176 communes du Pays, les élus du bureau et du comité syndical et les partenaires du PVVS. Elle est également disponible sur le site internet et sur la page Facebook du Pays. De manière ponctuelle, la lettre peut présenter les travaux d'un partenaire du PVVS qui s'inscrivent dans le cadre du PCAET.

Les sujets abordés dans les 4 numéros en 2023 ont été les suivants :

- Numéro 9 (1er trimestre 2023) : Numéro spécial consacré aux missions et réalisations de l'Association de Développement des Energies Renouvelables et Alternatives (ADERA) ;
- Numéro 10 (2ème trimestre 2023) : « Eau et énergies, comment réduire la facture ? » avec un article sur la consommation cachée des appareils électriques en veille et un autre sur l'économie d'eau à la maison. Un encart a également été dédié à l'enquête consommateurs sur l'alimentation locale menée par le Département dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
- Numéro 11 (3ème trimestre 2023) : Solutions de mobilité et réseaux de transport publics sur le territoire du PVVS ;
- Numéro 12 (4ème trimestre 2023) : Numéro « hors-série » dédié au bilan de la programmation LEADER 2014-2022 et aux perspectives 2023-2027.

Elle paraîtra en 2024 sur le même rythme que précédemment avec 4 numéros annuels. Dans le cadre du PCAET réglementaire et afin de toucher plus largement le grand public, il est envisagé de mettre en place une liste de diffusion où les personnes (habitants, acteurs, élus...) pourront inscrire leur adresse mail afin de recevoir la lettre.

- Promotion des services de mobilité du territoire

Dans le cadre de la publication des lettres d'informations du PCAET, le PVVS a décidé de consacrer le numéro 11 (3ème trimestre 2023) aux solutions de mobilité disponibles sur le territoire. Voici les informations présentées dans ce document :

- La ligne ferroviaire TER qui dessert la gare de Vesoul ;
- Les lignes routières des autocars « Mobigo » ;
- La plateforme de covoiturage « Mobigo » ;
- Le réseau urbain « moova » de la Communauté d'Agglomération de Vesoul ;
- Les 3 services de mobilité de la Communauté de Communes Terres de Saône (T'Mobil, Allo Saône et Auto-Campagne) ;
- La plateforme départementale « Proxygene » créée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté.

Ce document est destiné au grand public du territoire et a été publié sur le site internet du PVVS ainsi que sur sa page Facebook. Ponctuellement, la lettre peut être distribuée au format papier lors de réunions ou événements spécifiques.

La lettre d'information du PCAET n°11 va servir de base pour qu'un document dédié à la mobilité soit pérennisé et mis à jour chaque année. Des cartographies seront ajoutées pour une meilleure lisibilité des dessertes et d'autres informations pourront être ajoutées selon le format choisi et selon les nouveautés à présenter concernant la mobilité sur le territoire.

2.- PCAET réglementaire

Le Pays porte l'élaboration d'un PCAET « réglementaire » à l'échelle du territoire, confiée depuis avril 2022 au groupement de deux bureaux d'études : ECOVIA et AKAJOULE.

Le montant du marché s'élève à 139 860 € TTC pour une durée de 8 ans dont 2 ans d'élaboration, un financement de l'Etat / DETR est attendu à hauteur de 30%.

La phase n°1 de « diagnostic » a été menée jusqu'au mois d'octobre 2022. L'année 2023, a été marquée par l'achèvement de la phase n°2 « stratégie » ainsi que de la phase n°3 « programmes d'actions » et la finalisation de l'évaluation environnementale et stratégique.

Plus de 40 réunions ont été nécessaires à l'élaboration du PCAET sur les années 2022 et 2023 :

- 4 comités de pilotage (COPIL)
- 11 réunions techniques comprenant 1 réunion de lancement, 8 comités techniques (COTECH) et 2 réunions de cadrage avec la DREAL et l'État.
- 11 ateliers de travail avec les élus et acteurs du territoire
- 7 rendez-vous dédiés avec les partenaires
- 11 Clubs Climat impliquant les citoyens

Sur l'ensemble des réunions d'élaboration du PCAET, près de 230 personnes différentes ont participé avec en moyenne 20 personnes par séance, et un maximum de 43.

Les programmes représentent au total 140 actions dont 30 sont communes à au moins 2 EPCI. Le Pays est doté de son propre plan d'actions et un volet dédié aux partenaires est également présent :

- CAV : 37 fiches actions
- CCHVS : 20 fiches actions
- CCTV : 19 fiches actions
- C3 : 18 fiches actions
- CCTDS : 18 fiches actions
- PVVS (dont partenariat COFOR et ADERA) : 29 fiches actions
- Partenaires (SYTEVOM, SIED, CPIE, GRDF, CA70) : 29 fiches actions

Des réunions de présentation auprès des élus, acteurs et citoyens sont organisées en janvier 2024 afin que tous puissent s'approprier les programmes d'actions aboutis. L'arrêt du PCAET en comité syndical du Pays est prévu courant février 2024, suivi d'une phase de 6 mois de consultations auprès de l'autorité environnementale de la DREAL, des personnes publiques associées telles que la Région, l'État, l'ADEME, ainsi que des citoyens via une enquête publique. L'objectif étant d'approuver ce document en septembre/octobre pour une mise en œuvre des actions durant 6 ans, soit jusqu'à l'automne 2030.

◆ Le contrat de relance et de transition énergétique

Le CRTE est le cadre de travail entre l'État et les collectivités locales. Il vise à simplifier tous les dispositifs de soutien financier en les regroupant sous un seul contrat multithématique. Il vise aussi à mieux coordonner les politiques publiques de l'État et de celles de ses partenaires contributeurs : Région, CAF, Banque des Territoires...

Les trois grandes thématiques sont la transition écologique, la cohésion territoriale et le développement économique.

Les 11 axes stratégiques sont : transition écologique, numérique, politique de la ville, santé, social, éducation/jeunesse, emploi, développement économique, culture, sport et sécurité.

Le Pays pilote ce dispositif pour quatre de ses communautés de communes membres : les Hauts du Val de Saône, le Triangle Vert, Terres de Saône et les Combes. A noter que la Communauté d'Agglomération de Vesoul élabore son propre CRTE.

Chaque automne, un recensement de projets est effectué en vue de leur inscription pour l'année budgétaire à venir.

La pré-sélection des projets s'effectue en comité technique (COTECH) et le choix des projets est arrêté en comité de pilotage (COFIL). Ces instances sont composées de la Préfecture, de la DDT, des élus et agents des EPCI ainsi que d'autres partenaires tels que le SIED 70.

Les thématiques prioritaires définies par la Préfecture de Haute-Saône pour les programmations 2022-2023 étaient :

- L'eau et l'assainissement
- La rénovation et transition énergétique
- La mobilité
- La rationalisation de la consommation foncière
- Les services et accès aux soins
- Les études : PCAET, GEMAPI, friches, eau/assainissement, aires des gens du voyage...

Plusieurs documents composent le CRTE et sont réalisés en parallèle :

- Un diagnostic de territoire, actualisé et complété fin 2021 / début 2022, en prenant en compte tous les documents existants : LEADER, SCoT, PCAET, etc.
Ce dernier a été relu fin 2022 par les services de l'État et a donc été mis à jour en 2023 avec les remarques effectuées.
- Une stratégie de territoire définie fin 2021, avec un arbre d'orientations et d'objectifs propres au territoire :
 - Pour un territoire anticipant les mutations écologiques et climatiques
 - Ressources naturelles, énergie, mobilité...
 - Pour un territoire structuré et dynamique
 - Services de bases à la population, lien social, développement économique, alimentation locale...
 - Pour un territoire attractif et d'épanouissement
 - Cadre de vie, activités de loisirs/sports, culture, tourisme durable...
- Un recueil / catalogue des projets / actions du territoire classés selon les orientations définies dans la stratégie ;
- Un document contractuel ;
- Une annexe financière annuelle.

L'année 2023 et le début d'année 2024 ont été marqués par les étapes suivantes :

- 15 janvier 2023 : date butoir de dépôt des dossiers CRTE par les porteurs de projets sur le portail de l'État « démarches simplifiées » ;
- 20 juillet 2023 : signature de l'avenant n°1 ;
- Septembre-novembre 2023 : recensement des projets du territoire (EPCI, communes, syndicats, associations, etc.) avec mise à jour des fiches, intégration de nouvelles fiches ou suppression (projets réalisés ou abandonnés) ;
- 17 novembre 2023 : signature de la convention financière 2023 ;
- 11 décembre 2023 : COTECH « préparation de la programmation 2024 » ;

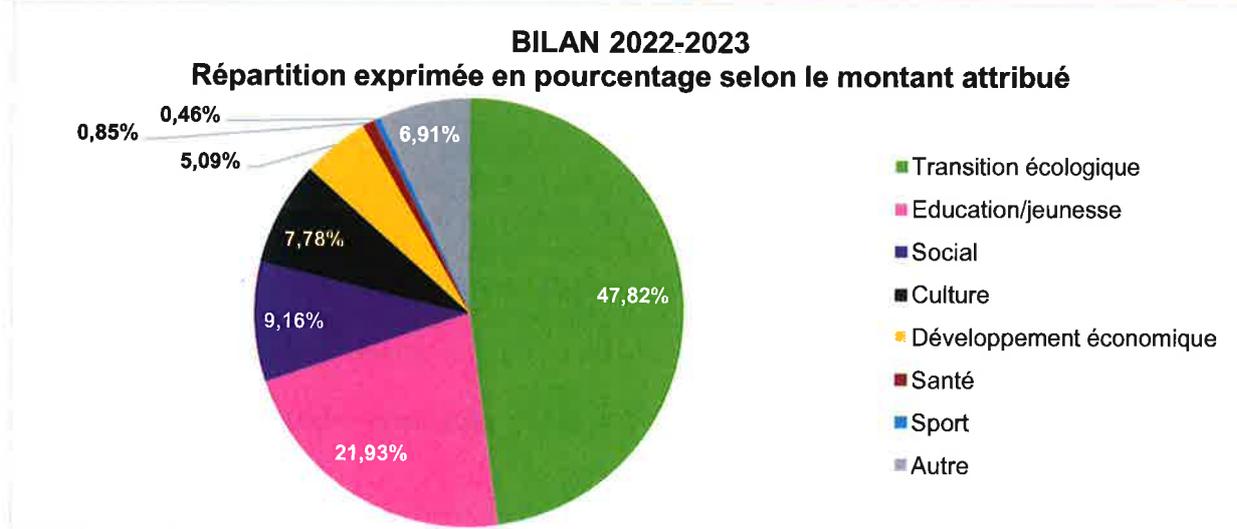
- 16 janvier 2024 : COPIL « validation de la programmation 2024 » ;
- 31 janvier 2024 : date butoir de dépôt des dossiers sur le portail de l'État « démarches simplifiées ».

Depuis le début de ce dispositif, le territoire du CRTE du Pays a bénéficié de près de 5 millions d'euros, répartis sur 55 dossiers financés dont 34 en matière de transition écologique.

Conformément à l'article 4 de la circulaire n°TREL2235937C du 14 décembre 2022, les projets financés par le Fonds Vert ont été inscrits dans la convention financière 2023. 15 dossiers ont bénéficié de ce fonds dont 8 étaient inscrits au CRTE.

Année	Territoire	Nb de projets		Montant de l'aide État (DETR, DSIL, FNADT, Fonds Vert)			
		inscrits	financés				
2022	CCTDS	18	8	255 700,04 €	13%	1 973 004,74 €	
	C3	17	9	1 297 593,35 €	66%		
	CCHVS	8	4	419 711,35 €	21%		
	CCTV	4	0	0	0%		
	PVVS	11	0	0	0%		
2023	CCTDS	45	11	1 126 028,90 €	37%	3 013 569,98 €	
	C3	32	6	892 842,74 €	30%		
	CCHVS	34	8	687 615,92 €	23%		
	CCTV	22	7	244 378,42 €	8%		
	PVVS	9	2	62 704,00 €	2%		
TOTAL 2022-2023		175	55	TDS	1 381 728,94 €	28 %	4 986 574,72 €
				C3	2 190 436,09 €	44 %	
				HVS	1 107 327,27 €	22 %	
				TV	244 378,42 €	5 %	
				Pays	62 704,00 €	1 %	

Taux d'aide de l'État de 30 % en moyenne, allant de 20 % à 80 % selon les dossiers



L'animation 2024 va connaître une évolution avec la transformation en « contrat pour la réussite de la transition écologique » et le lancement de la démarche COP par l'Etat qui se structure autour de trois temps : un diagnostic territorial opérationnel, un débat / ateliers thématiques et un temps de décisions pour la construction du plan d'actions régional / feuille de route régionale. Il s'agit de la mise en œuvre de la planification écologique territorialisée.

Bien évidemment une cohérence et transversalité sera recherchée auprès de tous les acteurs et partenaires dans l'animation de ses dispositifs avec le PCAET.

◆ Les ZAEnr

La démarche consistant à définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEnR) découle de la loi du 10 mars 2023. Le Pays s'est positionné dès septembre 2023, afin d'accompagner les EPCI et leurs communes et en tant que relais des informations communiquées par la DDT notamment.

Un document synthétique a été produit et plusieurs interventions ont été réalisées dont trois en conseils communautaires, une en conseil municipal, une en réunion publique et une en réunion dédiée avec plusieurs communes limitrophes.

Un accompagnement et la production de cartes d'aide à la décision ont également été fournis aux communes via le cadastre solaire.

L'accompagnement se poursuit en 2024, notamment en lien avec la saisie des ZAEnR dans le portail national avec une première échéance de transmission de zonages attendue avant le 20 janvier 2024.

De plus, le Pays ayant élaboré un cadastre solaire, répondra à la demande du CEREMA afin d'intégrer ces données locales. Un travail de standardisation des couches cartographiques est nécessaire.

◆ La stratégie d'attractivité territoriale

Ce projet s'appuie sur le travail du Pays Vesoul – Val de Saône et du bureau d'études SCET (Services Conseil Expertises Territoires) débuté en 2019. Une feuille de route coconstruite avec les acteurs locaux a été produite. Elle est déclinée en 20 fiches actions à mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité du territoire. En 2020 et 2021, le PVVS a travaillé avec France Active Franche-Comté/Générateur BFC sur les thématiques des jeunes et des nouveaux arrivants. Diverses initiatives ont été lancées en rapport avec ces 2 thématiques : diffusion d'un questionnaire et appel à idées pour les jeunes, réunion à destination des nouveaux arrivants etc. Ces démarches n'ont pas permis de faire émerger des projets concrets et ont généré une faible mobilisation, notamment en raison de la crise sanitaire. Elles ont donc été arrêtées en 2022.

En 2023, une expérimentation transversale aux sujets du PCAET et à ceux de l'attractivité a débuté. Il s'agit d'un projet collaboratif entre le PVVS, la Communauté de Communes des Combes (C3) et le dispositif « Petites villes de demain » dont la commune de Scey-sur-Saône est bénéficiaire. Ce « diagnostic habitat » est présenté dans une partie ci-après.

L'objectif du PVVS pour 2024 est de lancer une ou plusieurs actions supplémentaires issues du programme de la stratégie d'attractivité territoriale. Pour cela le Pays pourra s'appuyer sur les partenaires et acteurs du territoire en mettant en place une gouvernance partagée.

- « Diagnostic habitat » : expérimentation pour améliorer l'offre de logements sur la Communauté de Communes des Combes

Suite aux discussions entamées en 2022, le PVVS et la C3 ont poursuivi en 2023 ce projet qui consiste à inventorier l'ensemble du bâti communal et intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes des Combes (C3). Ce projet est partagé entre le Pays, la C3 et le chargé de projet « petites villes de demain » de Scey/Saône. C'est un projet transversal au PCAET et à l'attractivité car il est question de rénovation énergétique de bâtiments publics et également de l'offre d'accueil de nouvelles populations sur le territoire.

Un focus particulier est réalisé sur l'ensemble des logements publics existants sur le territoire de la C3. Dans un second temps, un état de la demande sera effectué auprès des principaux acteurs économiques. Il sera notamment étudié la manière de loger les apprentis, stagiaires, employés saisonniers etc. Ainsi l'offre de logements publics sera mise en comparaison avec la demande du monde économique local. Dans une dernière partie, le travail consistera à étudier les dispositifs financiers qui existent pour aider les communes dans leurs projets relatifs au logement ou, si besoin, pour aider la C3 à mettre en place un plan d'actions en rapport avec la compétence logement.

Le 30 mai 2023, le projet a été présenté en conseil communautaire. Entre juin et octobre 2023, l'intégralité des rendez-vous dans les 27 communes de la C3 ont été réalisés avec les équipes municipales pour récupérer les données du bâti et des logements communaux. Pour chaque rendez-vous, un temps compris entre 45 minutes et 1 heure 30 était nécessaire pour vérifier et compléter les données présentes dans un fichier de l'Etat qui a servi de base de travail.

Les étapes suivantes de cette expérimentation seront au programme de 2024. A savoir les entretiens avec les acteurs économiques de la C3 et l'étude des dispositifs financiers relatifs au bâtiments et logements communaux. Il est prévu une restitution des premiers résultats de ce travail en réunion communautaire dont la date n'est pas encore connue.

◆ Le Schéma de Cohérence Territorial

En 2020, l'élaboration du SCoT du Pays Vesoul – Val de Saône intégrait une nécessaire mise en compatibilité avec le SRADDET, approuvé et mis en œuvre.

En août 2021, la loi climat et résilience est venue dresser un nouveau contexte réglementaire dans lequel le Schéma Régional et le SCoT doivent s'insérer à moyen terme. Aussi, en 2022 et en 2023, la poursuite de l'élaboration du SCoT, dans le cadre de sa mise en compatibilité avec le SRADDET, a été abordée en considérant la nouvelle procédure engagée de modification du schéma régional et, notamment, l'introduction de l'objectif de territorialisation du ZAN.

L'intégration des thématiques du SRADDET approuvé et non concernées par cette modification, telle que la définition d'une trame noire du territoire, s'est également poursuivie en interne.

Il s'agissait enfin de reconsidérer le projet du SCoT en prenant en compte l'extension du périmètre du Pays, engendrée par l'intégration en 2022 de la commune d'Anchenoncourt et Chazel à la communauté de communes Terres de Saône, ainsi que les enjeux du PCAET réglementaire en cours d'élaboration.

En 2023, la loi du 20 juillet « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux », est venue modifier les termes de la Loi Climat et Résilience et a imposé la reprise d'éléments essentiels du projet de modification du SRADDET, et plus particulièrement la proposition de territorialisation du ZAN.

La poursuite de la réalisation du SCoT devra donc être appréhendée à travers ce nouveau cadre de réflexion et se déclinera comme suit en 2024, en vue d'un arrêt de projet en début 2025 :

- Suivi et coordination des bureaux d'études qui participent à l'actualisation de l'analyse de la consommation de l'espace, à la rédaction du volet réglementaire du Schéma (DOO), et à l'évaluation environnementale,
- Pilotage de la « co-construction » et de l'association avec les partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs locaux, en vue d'une part de la prise en compte des observations émises dans le cadre du travail collaboratif mené avec les services de l'Etat, la Chambre d'Agriculture, la DREAL et d'autre part en vue d'une mise en compatibilité du SCoT avec la future version du SRADDET, en lien avec les services de la Région,
- Évolution à apporter aux différentes composantes du SCoT et poursuite de la rédaction des pièces constitutives du dossier (rapport de présentation, PADD, DOO), le cas échéant, sous la forme « simplifiée » encadrée par la loi ELAN, en vue de l'organisation d'un nouveau débat sur les orientations du PADD, actions de communication auprès des élus,
- Organisation et pilotage de la concertation autour du projet du SCoT à destination du grand public,
- Veille, enrichissement des connaissances et compétences,
- Participation aux démarches d'élaboration ou de mise en œuvre de documents, d'outils de rang supérieur et/ou en association avec le Pays : modification du SRADDET, ROCER, cartographie des ZAENR, ...
- Animation de l'InterSCOT,
- Instruction des dossiers CDAC, des dossiers de demande de dérogation et des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

Il est à noter également que les deux premières phases de l'inventaire des friches, dans lequel le Pays s'est engagé en janvier 2023 sur la sollicitation de la DDT, ont été menées au cours du second semestre : la prospection et le référencement des sites.

Cette mission confiée à l'AUDAB, s'appuie sur la dynamique InterSCoT au sein du département de la Haute-Saône.

Dans un contexte législatif marqué par un objectif fort de sobriété foncière, l'étude déploie une méthodologie partagée entre les différents territoires, afin que ceux-ci puissent se doter d'une vision claire du potentiel que représente la reconversion des friches urbaines dans le dimensionnement de leur projet de développement.

A l'échelle du PVVS, le périmètre de recensement couvre les 5 EPCI du territoire et l'année 2024 sera consacrée à la 3^{ème} et dernière phase de l'étude : l'évaluation et la proposition de projets de réhabilitation 10/ 15 sites du territoire.

◆ La stratégie santé

La stratégie santé s'articule autour de 3 axes :

1. L'accompagnement des professionnels de santé et la structuration de l'offre de soins de proximité
2. La mise en œuvre et le suivi des actions du CLS et en lien avec le CLS

1. L'accompagnement des professionnels de santé et la structuration de l'offre de soins de proximité

• Accompagner les professionnels de santé

Tout d'abord, la stratégie a pour ambition d'apporter un accompagnement personnalisé aux professionnels de santé désireux de s'installer sur le territoire afin de faciliter leurs démarches d'installation et personnelles : démarches administratives, recherche de local professionnel, recherche d'un emploi pour la/le conjoint(e), recherche de logement, scolarisation des enfants, etc.

Le Pays s'attache également à faire connaître cette stratégie et soutenir les professionnels de santé exerçant sur le territoire pour renforcer l'offre locale.

En 2023, des professionnels ont été rencontrés :

- Une orthophoniste et son mari, belges, qui souhaitent s'installer à La Roche Morey d'ici 2024. Il cherche également une activité de neuropsychologue, en salariat par exemple (GH70).
Le contact est déjà établi avec la communauté de communes Les Hauts du Val de Saône. Quelques recherches sont encore à effectuer auprès de l'URSSAF et de l'ARS notamment afin de répondre à leurs interrogations.
Les coordonnées de deux orthophonistes installées sur la communauté de communes voisins ont également été transmises, ainsi qu'un contact à l'association franc-comtoise de prévention en orthophonie (AFCPO).
- Un médecin généraliste remplaçant étudiant, en fin d'études, qui souhaite s'installer sur le secteur de Vesoul ou alentours à horizon 2024. La rencontre s'est déroulée le 06/11/23. Le Pays accompagné de la CPTS BV a présenté les différents projets et opportunités d'exercice sur le territoire.

En 2024, le Pays continuera d'accompagner les professionnels de santé en projet d'installation en fonction des demandes et des contacts et en lien avec les partenaires : CPTS BV, ARS, CPAM, Région BFC,...

Le Pays travaille en étroite collaboration avec la communauté professionnelle territoriale de santé, CPTS, du bassin vésulien dans l'accompagnement des professionnels de santé afin de leur apporter une réponse complète et coordonnée et favoriser leur venue sur le territoire.

Le Pays poursuit également l'accompagnement de projets communaux et soutient via l'ingénierie financière, les collectivités dans les projets favorisant l'accueil et l'installation de professionnels de santé (ex. rénovation de locaux, démarches administratives...).

- **Accompagner les projets de santé et maisons de santé**

Dans le cadre de sa mission santé, le Pays impulse et accompagne les réflexions de regroupements pluridisciplinaires de professionnels de santé afin de répondre à la demande des professionnels de se regrouper, de structurer une offre en fonction des besoins de la population et qui soit également attractive pour les jeunes praticiens.

- **Suivi du projet de santé de la communauté de communes des Hauts du Val de Saône**

Le projet d'une maison de santé multisites est en cours d'élaboration : deux premiers projets immobiliers communautaires s'implanteraient à Jussey en 2024 et à Combeaufontaine en 2025. Le troisième est prévu à Corre, ce qui permettrait aux praticiens d'organiser des consultations couvrant l'intégralité du territoire communautaire.

- **Suivi du projet de la communauté de communes des Combes**

Un projet de maison médicale et d'exercice coordonné est en réflexion sur le territoire. Les professionnels de santé locaux et la collectivité se sont réunis en septembre. La commune de Scey-sur-Saône prévoit de réhabiliter les anciens ateliers municipaux en 2024. Un groupe de travail autour du projet immobilier et architectural est formé avec professionnels de santé et élus.

- **Suivi du projet de maison de santé de Vesoul - secteur gare**

Le projet est piloté par la communauté d'agglomération de Vesoul. La maison médicale située en face de la gare à Vesoul s'étendrait sur 700m². L'acquisition du terrain par le promoteur et les travaux initialement prévus en 2022 ont été reportés en 2023. Bien que des professionnels de santé soient intéressés par le projet qui est depuis 2022, en attente d'acheteurs.

- **Suivi du projet de maison médicale à Noidans-lès-Vesoul**

Les travaux de réhabilitation ont démarré en 2022 avec une livraison prévue fin 2023. L'installation devrait être possible à partir de mars 2024. 8 cabinets sur 10 sont préservés pour potentiellement accueillir 3 médecins généralistes, 1 diététicien, un ou des sages-femmes, un ou des infirmiers. A ce jour, 2 bureaux seraient encore disponibles.

- **Veille des projets de santé et suivi des locaux disponibles**

Le Pays assure une veille des projets de santé du territoire et réalise régulièrement la mise à jour des informations concernant les locaux disponibles à destination de PS notamment, sous forme de cartographie et accessible sur le site internet du PVVS. Il accompagne et suit les projets transversaux tels que les maisons des stagiaires et des étudiants ayant ouvertes à Vesoul et à Jussey en 2023.

- **Agir sur la promotion et l'attractivité du territoire**

Ce volet de la stratégie santé du Pays est primordial car il est un préalable à toute action d'accompagnement à l'installation de professionnels de santé.

Ainsi, lors d'évènements locaux, régionaux ou nationaux, le Pays s'attache à être présent et représenter le territoire, ses actions en faveur de la démographie médicale et ses opportunités d'installation.

- **Participer au Salon d'Utrecht**

En 2023, la Région Bourgogne-Franche-Comté participait au Salon de l'Emigration d'Utrecht pour y représenter les territoires. Le Pays n'a pas proposé de nouvelle édition, le bureau syndical du 3 octobre 2023 ayant refusé la mise en œuvre d'une session d'accueil en raison de l'absence de résultats probants sur les éditions antérieures.

- Participer au CTS, notamment à l'atelier « attractivité du territoire »

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé (article 158) a institué des territoires de démocratie sanitaire et sur chacun d'eux la constitution d'un conseil territorial de santé (CTS). Ils ont pris la suite des conférences de territoire qui ont cessé d'exister avec l'installation des CTS.

Le conseil territorial de santé peut adresser toute proposition pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur son territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé.

Le travail du Conseil territorial de santé s'organise autour d'avis et propositions sur des figures imposées : avis sur le Projet régional de santé (PRS), diagnostic et projet territorial de santé mentale, information et échange sur les Contrats locaux de santé..., mais aussi à partir de sa réflexion propre sur des sujets qu'il déterminera lui-même.

Le Pays est convié aux réunions du CTS qui s'organise environ 2 à 3 fois par an. La présentation du CLS était à l'ordre du jour du CTS de novembre 2023.

Le Pays participe également aux ateliers « attractivité » lancé par le CTS fin 2023 qui doivent permettre d'élaborer un plan d'actions.

2. La mise en œuvre et le suivi des actions du CLS et en lien avec le CLS

La signature du CLS s'est déroulée le 27 avril 2023, pour une durée de 5 ans.

3 axes stratégiques structures le CLS :

- Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé
- Axe 2 : Agir sur les environnements aux bénéfices de la santé
- Axe 3 : Renforcer l'offre de soins pour la population du territoire
- Axe 4 : Coordonner, animer et évaluer le contrat local de santé

20 actions inscrites au CLS 2023-2027 :

Axes stratégiques	Orientations	Fiche action du CLS
Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé	Promouvoir une nutrition favorable à la santé	Fiche action n°1 : Former les professionnels des accueils périscolaires à la promotion d'une nutrition favorable à la santé Budget estimé : hors PVVS / financement : hors PVVS Etat d'avancement : en cours
		Fiche action n°2 : Proposer un programme de sensibilisation à la nutrition à destination des collégiens Budget estimé : 1 100 € / financement : 1 100 € Etat d'avancement : en cours Dépenses prévisionnelles 2024 : 1 100€
		Fiche action n°3 : Sensibiliser la population notamment les publics vulnérables à l'alimentation saine et aux produits locaux Budget estimé : 9 700 € / financement : 3 000 € Etat d'avancement : en cours Subvention perçue 2023 : 1 500€ / Dépenses prévisionnelles 2024 : 1 500€
	Œuvrer pour la santé des jeunes dès le plus jeune âge	Fiche action n°4 : Créer une maison des 1000 premiers jours Budget estimé : à définir / financement : à définir Etat d'avancement : en cours
		Fiche action n°5 : Déployer l'action « Jeux de sons, jeux de signes » Budget estimé : hors PVVS / financement : hors PVVS Etat d'avancement : action annuelle - finalisée pour 2023
		Fiche action n°6 : Lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement Budget estimé : à définir / financement : à définir Etat d'avancement : en cours
		Fiche action n°7 : Participer à l'ouverture et au fonctionnement d'une antenne de la MDA 70 sur Jussey Budget estimé : 25 000 € / financement : 25 000 € hors PVVS Etat d'avancement : action annuelle - finalisée pour 2023 Dépenses prévisionnelles 2024 : 25 000€
	Se mobiliser sur la santé	Fiche action n°8 : Déployer les formations premiers secours en santé mentale (PSSM)

Axes stratégiques	Orientations	Fiche action du CLS
	mentale	Budget estimé : 8 000 € / financement : 8 000 € Etat d'avancement : finalisée pour 2023 Subvention perçue : 7 120€ / Dépenses prévisionnelles 2024 : 4 166€
	Promouvoir les dépistages organisés afin de lutter contre les cancers	Fiche action n°9 : Promouvoir le dépistage organisé des cancers en accueillant le « voyage au cœur du sein » Dépenses : 12 715,73€ Etat d'avancement : finalisée Subventions perçues : 12 929,08 € / Dépenses prévisionnelles 2024 : 213,35€
	Agir pour les publics les plus vulnérables	Fiche action n°10 : Informer et sensibiliser les clubs sportifs à l'accueil de personnes en situation de handicap Budget estimé : 1 000 € / financement : 1 000 € Etat d'avancement : en cours Subvention perçue : 1 000 € / Dépenses prévisionnelles 2024 : 1 000 € Fiche action n°11 : Améliorer le repérage des personnes âgées vulnérables Budget estimé : 1 100 € / financement : 1 100 € Etat d'avancement : reportée Subvention perçue : 1 100 € / Dépenses prévisionnelles 2024 : 1 100 €
Axe 2 : Agir sur les environnements aux bénéfices de la santé	Sensibiliser aux enjeux de la santé environnementale	Fiche action n°12 : Informer et sensibiliser à la qualité de l'air intérieur (QAI) Budget estimé : 4 465 € / financement : 4 465 € Etat d'avancement : en cours Dépenses prévisionnelles 2024 : 7 265 €
		Fiche action n°13 : Sensibiliser à la lutte contre les maladies vectorielles à tiques et à moustiques Budget estimé : 1 250 € / financement : 1 250 € Etat d'avancement : en cours Dépenses prévisionnelles 2024 : 1 250 €
		Fiche action n°14 : Informer sur les risques liés à l'ambrosie et sensibiliser à la lutte contre l'ambrosie Budget estimé : 4 000 € / financement : PVVS Etat d'avancement : en cours Dépenses prévisionnelles 2024 : 4 000€
Axe 3 : Renforcer l'offre de soins pour la population du territoire	Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé par une dynamique locale et coordonnée	Fiche action n°15 : Promouvoir le territoire et ses dynamiques auprès des étudiants en santé de Besançon en organisant l'Educ'tour Budget estimé : 5 500€ / financement : 5 500€ Etat d'avancement : finalisée pour 2023 Dépenses prévisionnelles 2024 : 3 500 €
	Faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap	Fiche action n°16 : Favoriser l'interconnaissance des acteurs de la santé pour améliorer le parcours de soins Budget estimé : 1 860 € / financement : 1 860 € Etat d'avancement : reportée Dépenses prévisionnelles 2024 : 1 860 €
		Fiche action n°17 : Améliorer l'accès aux soins de spécialités des personnes en situation de handicap Budget estimé : à définir / financement : à définir Etat d'avancement : non démarrée Fiche action n°18 : Améliorer l'accès aux soins dentaires des personnes en situation de handicap Budget estimé : à définir / financement : à définir Etat d'avancement : non démarrée
Axe 4 : Coordonner, animer et évaluer le contrat local de santé	Faire vivre le CLS	Fiche action n°19 : Coordonner, animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du contrat local de santé Etat d'avancement : en cours Dépenses prévisionnelles 2024 : 53 000 € / Financements sollicités 2024 : 51 500 €
		Fiche action n°20 : Evaluer le contrat local de santé Budget estimé : à définir / financement : à définir Etat d'avancement : non démarrée

Les dépenses 2023 s'élèvent à 73 335 € : 23 335 € / actions CLS + 50 000 € / ingénierie et pour lesquelles les financements obtenus sont de 59 835 €, soit plus de 80% : 23 335 € / actions CLS + 36 500 € / ingénierie.

Pour 2024, le budget prévisionnel est de 79 955 € : 26 955 € / actions CLS + 53 000 / ingénierie, avec des financements sollicités à hauteur de 74 455 €, soit plus de 90% : 22 955 € / actions CLS et 51 500€ / ingénierie.

Par ailleurs, il est précisé que d'autres actions pourront être intégrées au fil de l'eau par voie d'avenants, afin de s'adapter aux besoins et projets du territoire.

Les actions s'inscrivant dans la continuité du contrat local de santé

- Educ'tour

Le 16 janvier 2023, l'Educ'tour s'est déroulé à Jussey et à Noidans-le-Ferroux.

95 étudiants se sont rendus sur les Pays des Vosges Saônoises et Vesoul-Val de Saône à la rencontre des professionnels de santé et des acteurs locaux.

Suite à ces rencontres, les étudiants ont pu se retrouver en groupes pluridisciplinaires afin de travailler sur leur projet de santé : orthophonistes, infirmiers, médecins généralistes, psychologues, assistantes sociales, kiné, sage-femmes...

La chargée de mission du Pays était disponible pour intervenir dans chaque groupe et à la demande des formateurs ou des étudiants pour les accompagner dans leur projet. Une présentation du territoire (diagnostic) et des acteurs avaient également été fournis en amont aux étudiants.

L'édition 2024 de l'Educ'tour s'est déroulée le 15 janvier, en partenariat avec l'ASEPT/MSA et l'ARS. Une cinquantaine d'étudiants est allée à la découverte des sites de Jussey et Vesoul, au GH70 ainsi qu'à la maison de garde. Ils ont travaillé à l'élaboration d'un projet d'installation en milieu rural.

- Participation au projet Radonorm et à la structuration du réseau « Santé environnement – Qualité de l'air intérieur / radon »

Suite à l'organisation de deux campagnes de dépistage du radon entre 2019-2021, un projet de science citoyenne sur le sujet du radon a été proposé par le CEPN (Centre d'étude sur l'évaluation de la protection dans le domaine nucléaire) au PVVS.

RadoNorm est un projet de recherche européen mêlant recherche scientifique et sociale pour améliorer la gestion du radon dans l'habitat (<https://www.radonorm.eu>). Le projet consistait à impliquer des citoyens et des experts radon/bâtiment dans la révision de l'outil d'auto-évaluation élaboré dans le cadre de Jurad-bat. L'objectif est d'obtenir un cahier des charges pour une deuxième version de l'outil, répondant aux attentes de citoyens concernés par la gestion du radon. Il a pour but final de favoriser le processus de remédiation du radon dans les habitations en mettant à la disposition du public un outil facilitant le diagnostic et lui permettant d'identifier les actions à réaliser.

La présentation des résultats de ce projet-pilote a été publiée dans l'« Open Research Europe » du 20/09/2023.

En parallèle, le Pays participe activement à la structuration du Réseau Santé Environnement QAI/Radon porté par ATMO BFC. Deux groupes de travail ont été mis en place pour :

- définir l'identité du réseau et de la plateforme : « Jurad-Bat » est devenue la plateforme régionale BFC « Batisph'air »
- élaborer une feuille de route

L'animation s'est poursuivie tout au long de l'année 2023 : rendus des réflexions des groupes de travail et prochaines étapes de mise en œuvre du réseau.

Le Pays a participé à la construction du réseau régional d'acteurs « Eclaireurs » en BFC et est membre de ce réseau qui permet d'avoir accès à une veille sur la thématique, d'échanger avec les acteurs et de participer aux réflexions.

◆ La revitalisation des bourgs-centres et le nouveau dispositif C2R

Au cours de l'année 2015, le Pays s'était positionné dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Franche-Comté, afin d'expérimenter une démarche globale de revitalisation des bourgs-centres, de manière concertée par plusieurs acteurs/partenaires. Dans ce cadre, quatre conventions de financement avaient été signées : Saulx, Jussey, Scey-sur-Saône et Favorney/Amance. Il est rappelé que la convention de financement de revitalisation des bourg-centres, dont certaines sont toujours en cours, attribue à chaque commune, une aide financière à hauteur de 750 000 € pour la réalisation des projets inscrits.

Dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale, la Région a créé un nouveau dispositif intitulé C2R, centralités rurales en région, afin de poursuivre son soutien à la revitalisation des bourgs-centres, notamment. Sur le territoire du Pays, 4 communes sont bénéficiaires : Jussey, Scey-sur-Saône, Port-sur-Saône, Favorney et disposent ainsi d'une enveloppe financière d'un montant de 500 000 €.

Le Pays veille à la cohérence et transversalité des stratégies et plans d'actions de chacune de ces conventions, afin d'assurer la pertinence globale de tous ces dispositifs financiers, au regard de ceux animés en direct : contrat de territoire en action, FEDER rural et programme LEADER, CRTE et plus largement « petites villes de demain », PCAET, SCoT, CLS...

◆ Le dispositif « petites villes de demain »

Piloté par l'ANCT et lancé en 2020, le dispositif Petites Villes de Demain (PVD) a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et des intercommunalités de moins de 20 000 habitants pour concrétiser les projets de territoires. Sur le périmètre du Pays Vesoul Val de Saône, 4 communes réparties sur 3 intercommunalités sont bénéficiaires du programme. La commune de Jussey sur la communauté de communes des Hautes du Val de Saône, la commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin pour la communauté de Communes des Combes, Port-sur-Saône et Favorney pour la communauté de communes des Terres de Saône.

Afin d'accompagner ces communes et EPCI de son territoire, le Pays a proposé en 2021 son aide pour le recrutement de chefs de projets pour les communes qui le souhaitaient. Ainsi, le Pays a recruté en septembre 2021 un chef de projet pour les communes de Jussey et de Scey-sur-Saône. Le chef de projet intervient à mi-temps sur les deux communes.

En 2022, le diagnostic de chaque commune a pu être finalisé sur la base de celui engagé par le Pays dans le cadre du dispositif « revitalisation bourgs centres » de la région BFC.

A la suite de ce diagnostic, la stratégie de revitalisation a été conçue pour les deux communes et les deux étapes suivantes qui consistaient en une convention d'adhésion puis une convention cadre valant ORT ont été achevées et avec elles, la mise en place des projets inscrits.

En parallèle de ce conventionnement de nombreuses actions opérationnelles ont pu être engagées par les collectivités et aussi la préparation et le conventionnement avec la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du dispositif Centralité Rural en Région (C2R). Pour rappel, C2R est un programme qui soutient les stratégies de revitalisation et/ou aide les collectivités à en créer une / voir ci-dessus.

Les communes de Jussey et Scey sur Saône et Saint Albin sont toutes les deux bénéficiaires de C2R.

Bilan des actions pour chaque convention tous maître d'ouvrage confondu :

● Convention de Scey sur Saône :

- 2 actions soldées :
 - Etude de la vacance immobilière
 - Accompagnement de l'association Rés'urgence pour le projet de Fab-Lab sur le montage juridique et économique pour 68 744 €
- 13 actions en cours dont :
 - Création de la maison intergénérationnelle pour 1 521 500 €
 - Extension de la zone d'activité pour 968 500 €

- Création d'un Fab-Lab pour 667 000 €
- Création d'une salle de convivialité au camping communal pour 210 000 €
- Rénovation de la piscine de la commune pour 670 000 €
- Création d'une nouvelle STEP pour environ 3 000 000 €
- Création d'un pôle culturel pour 3 269 146 €
- Aménagement de la friche Devaux pour 3 082 951 €
- 10 actions à venir
- 1 action mixte (1 phase en cours et 1 autre à venir)
 - Création d'une square rue Hugo pour 331 000 €

• **Convention de Jussey :**

- 6 actions soldées dont :
 - Etude de la vacance immobilière
 - Mise en place du régime d'aide à l'habitat par la CCHVS pour 42 800 € par an
 - Mise en place du régime d'aide à l'habitat par la commune de Jussey pour 7 000 € par an en complément de l'aide de la CCHVS
 - Création d'une maison des stagiaires par la CCHVS dans un logement communal / Loyer annuel de 5 400 €
 - Mise aux normes de la Salles des Fêtes de Jussey pour 161 610 €
- 9 actions en cours dont :
 - La rénovation du petit patrimoine communal pour 50 000 € par an (1 opération par an)
 - Rénovation du champ de foire pour 450 000 €
 - Rénovation de la salle de l'AFR pour 300 000 €
 - Réhabilitation de l'école primaire en maison de santé pour 2 372 500 €
- 14 actions à venir

Plusieurs rencontres et interventions ont également été effectuées :

- 23 mai : rencontre nationale des PVD à Paris
- 29 juin : rencontre régionale PVD à l'Isle sur le Doubs
- 4 octobre : rencontre régionale PVD à Gray
- 16 novembre : rencontre des C2R
- COPIL(s) de suivi PVD
- Rédaction de pièces administratives liées aux différents projets des communes.
- Rencontre avec les porteurs de projet

◆ **D'autres animations et actions diverses engagées vont se poursuivre**

- L'accompagnement des porteurs de projets : animation territoriale et soutien à l'ingénierie financière, notamment ;
- L'accompagnement des collectivités et autres acteurs locaux qui sollicitent le PVVS pour la réalisation de projets en lien avec les thématiques animées par le Pays ;
- La participation à des formations, la veille et l'enrichissement des compétences : formations, webinaires, recherches documentaires, capitalisation d'expériences, conférences... ;
- L'actualisation des réseaux de communication du Pays : page Facebook, site internet et notes d'informations à destination des élus ;
- La poursuite des réflexions avec la Fédération des Chasseurs de Haute-Saône et la Chambre d'agriculture sur l'accompagnement des exploitations agricoles dans le processus de transition écologique : plantation et gestion des haies, échange parcellaire, retenues d'eau... ;
- La candidature du Pays à des appels à projets,
- Le suivi des schémas nationaux, régionaux et départementaux... pouvant faire évoluer les missions du Pays,

- L'animation du conseil de développement,
- Le suivi et/ou la mise en œuvre d'études thématiques...
-

◆ Le pôle ADS

Le service ADS fonctionne depuis cinq ans :

- ✓ Année 2015/2016 : 131 actes déposés par 14 communes,
- ✓ Année 2016/2017 : 145 actes déposés par 17 communes,
- ✓ Année 2017/2018 : 231 actes déposés,
- ✓ Année 2018/2019 : 189 actes déposés,
- ✓ Année 2019/2020 : 143 actes déposés,
- ✓ Année 2020/2021 : 235 actes déposés,
- ✓ Année 2021/2022 : 245 actes déposés,
- ✓ Année 2022/2023 : 223 actes déposés.

Pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant des dépenses à facturer par le Pays sur l'année s'élève à 35 356 €.

Il est rappelé que lors de la séance du comité syndical du 24 octobre 2017, les membres convenaient qu'une partie d'autofinancement du Pays soit affectée sur la mission ADS, afin de maintenir un coût unitaire d'acte raisonnable.

Sur l'année écoulée, au vu du nombre d'actes déposés et des moyens humains dédiés à l'instruction des autorisations d'urbanisme, le coût est supporté intégralement via la facturation aux communes adhérentes.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, 120 actes ont été déposés.

3.- Les perspectives budgétaires

◆ Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont consacrées :

- aux charges courantes de la structure,
- aux dépenses de personnel,
- à la réalisation des missions du Pays : animation, études, prestations...

Comme cela a été présenté ci-dessus, le financement prévisionnel des postes du Pays est estimé à 45% pour l'année 2024 avec un effectif de 8 ETP.

Si le Pays souhaite entreprendre et poursuivre les missions énoncées, il doit au moins maintenir ses effectifs tout en veillant à maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

Les recettes ont été estimées sur la base des partenariats financiers énumérés plus haut, qui évoluent d'une année à l'autre selon la nature des projets réalisés et les subventions obtenues.

La recherche de subventions reste un enjeu majeur de la stratégie financière du Pays.

Le budget 2024 sera construit avec une diminution de la cotisation des EPCI de 0.20 €.

En matière de temps de travail, les dispositions applicables au personnel du Syndicat Mixte du Pays Vesoul-Val de Saône figurent dans le protocole d'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail approuvé par le comité syndical en date du 23 avril 2012.

En matière d'avantage en nature, le personnel du Syndicat Mixte du Pays Vesoul-Val de Saône bénéficie, d'une participation financière individuelle mensuelle de 15 €, au titre de la garantie prévoyance maintien de salaire labélisée et de 15 € au titre de la mutuelle santé.

En matière d'action sociale, le Pays est adhérent au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2016. La cotisation annuelle à la charge du Pays pour 2024 s'élève à 1 696 € et le montant

des prestations dont les agents ont pu bénéficier tout au long de l'année 2023 est de plus de 3 270 €.

Enfin, le Pays a décidé de l'attribution des tickets restaurants aux agents, à compter du 1^{er} novembre dernier. La valeur journalière du ticket est de 9 €, avec une participation de l'employeur à hauteur de 60% et de l'agent à hauteur de 40%, soit respectivement 5.40 € et 3.60 € par jour. Le coût annuel pour le Pays est de l'ordre de 8 550 € pour les 8 agents.

◆ Investissement

Les crédits inscrits en section d'investissement sont principalement dédiés à la réalisation des études SCoT.

Le coût prévisionnel était estimé à 274 590 € HT, financés à hauteur de 198 630 € : appel à projet SCoT ruraux, CCI de Haute-Saône, Région de Franche-Comté, Europe et ADEME, ainsi que l'ARS, soit 72% de la dépense HT.

Le reste à charge du Pays est de l'ordre de 123 890 € TTC, 38% du coût total TTC des études.

Pour mémoire, le poste d'ingénierie dédié au SCoT sur la période 2013/2024 représente un coût s'élevant à 490 050 €, financé à hauteur de 217 950 €, soit près de 45%.

Chaque année des crédits sont inscrits en vue du renouvellement du matériel informatique et du mobilier.

5.- Le choix des orientations budgétaires 2024

Au regard des éléments d'ordres budgétaires et financiers énoncés tout au long de ce débat et conformément aux discussions des membres du bureau, il est proposé pour l'année 2024 de :

- **Diminuer le montant de la cotisation du Pays à 3,20 € par habitant,**
- **D'affecter les fonds propres** du Pays à l'équilibre de son budget.